ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 44749

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le service social de l'éducation nationale. Le service social de l'éducation nationale joue un rôle déterminant dans la prévention et le traitement des maltraitances d'enfants, tout comme dans le soutien et l'accompagnement des personnels en difficultés. Aussi, il apparaît opportun que dans le cadre d'une politique globale de prévention, le service social soit un partenaire à part entière, et que les moyens nécessaires au bon déroulement de ses missions lui soient accordés. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures, tant législatives que réglementaires, qu'il est prêt à prendre afin de lui apporter une solution.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, l'importance du rôle tenu par les assistantes sociales au sein de la communauté éducative a conduit à un renforcement sensible de leurs effectifs. Un effort sans précédent a été opéré en 1998 par la création de 300 emplois supplémentaires, soit, au titre de cette seule année, autant de créations d'emplois que de 1994 à 1997. Cet effort, reconduit en 1999 à hauteur de 185 emplois, et poursuivi en 2000 par l'inscription d'une mesure de création de 30 emplois dans la loi de finances initiale, a permis d'améliorer les conditions d'accueil et d'écoute de tous les élèves, et plus particulièrement des jeunes issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées. Enfin, des moyens supplémentaires ont été demandés dans le cadre du projet de loi de finances rectificatives.

Données clés

Auteur : M. Jean-Louis Idiart
Circonscription : Haute-Garonne (8e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44749
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 avril 2000, page 2281
Réponse publiée le : 19 juin 2000, page 3693